REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARIGNY-SAINT-MARCEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03/2026

Du vendredi 20 mars 2026

Présents : Jean-Pierre FAVRE, le maire - Jean-François LAMBERT, Christian BACHELLARD, Philippe MIGUET, Marie-Laure Giroud, Adjoints
Michel BOUCHET, Béatrice BUTTIN, Béatrice COLOMB, Edith TRANCHANT, Ghislaine BUSSIOZ, Cyril AYMONIER, Michèle FIEVET, Sébastien AIME, conseillers municipaux,

Procurations :
Béatrice Collomb donne pouvoir à Michelle Fiévet
Chloé VASSET a donné procuration à Philippe Miguet

A été nommée secrétaire de séance : Ghislaine Bussioz

Le conseil approuve le compte rendu du 19 février 2026

Sujets soumis pour information :

1/ APPROBATION DU COMPTE FINANICER UNIQUE (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des finances du mardi 17 Février 2026 ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Monsieur LAMBERT, Maire-adjoint en charge des finances, indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document, issu de la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.
En concertation avec le conseiller aux décideurs locaux et Monsieur GROSPIRON, responsable du SGC Service de Gestion Comptable de Rumilly, la commune a anticipé cette obligation en présentant son premier CFU sur l'exercice 2024.
Le conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la seconde fois, sur ce document comptable.

Après avoir rappelé le budget primitif 2025, Monsieur LAMBERT informe l'assemblée que le CFU établi par la commune et validé par le Trésor Public s'établit ainsi :

BUDGET FONCTIONNEMENT :

Mandats :	815 898.13 €
Titres :	1 244 124.62 €
Résultat de l'exercice :	428 226.49 €
Résultat reporté de 2024 :	0.00 €

Résultat de fonctionnement cumulé : **428 226.49 €**

BUDGET INVESTISSEMENT :

Mandats :	2 504 326.76 €

Titres :	2 224 620.77 €
Résultat de l'exercice :	-279 705.99 €
Résultat reporté de 2024 :	405 219.11 €
Résultat d'investissement cumulé :	**125 513.12 €**
Résultat cumulé :	553 739.61 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le compte financier unique pour l'exercice 2025.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
 Sans que le maire ne prenne part au vote,

2/ AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Monsieur LAMBERT, Maire-Adjoint aux finances, propose que les résultats constatés au compte financier unique 2025 soient repris au budget primitif 2026 du budget principal et affectés ainsi :

- L'excédent d'investissement cumulé de 125 513.12 € est affecté au compte 001 - Solde d'exécution reporté (Investissement – Recette)

- L'excédent de fonctionnement de 428 226.49 € est affecté en totalité au compte 1068 – Excédants de fonctionnement capitalisé (Investissement – Recette) :
 Le report au compte 002 - Solde d'exécution reporté (Fonctionnement - Recette) est donc de 0 €.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** l'affectation des résultats 2025 comme présentés ci-dessus.

3/ VOTE DES SUBVENTIONS– ANNÉE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et 2321-1 ;
Vu l'avis de la commission association, réunie le 24/02/2026 ;

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur Lambert, Maire-Adjoint en charge des finances,
Sans que Mme Giroud et M. Bachellard ne prenne part au vote, étant présidents d'associations.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de verser, pour l'exercice 2026, les subventions suivantes :

Sur le compte 6558 - Autres contributions obligatoires :

Mission Locale Jeunes du bassin Annécien	500.00 €

Sur le compte 65748 – Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé :

Association des Parents d'Elèves (APE)	1 300.00 €
Coprains d'Abord	100.00€

Coup de Cœur	400.00 €
Football Club de Marigny (FCM)	2 000.00 €
Gym pour Tous / Taï Chi	400.00 €
Marigny en Choeur	100.00 €
Rayon de Soleil	250.00 €
Avenir d'Albens (fanfare)	200.00 €
Centre de Documentation des Ecoles Rurales (CDER)	55.00 €
TOTAL :	**5 305.00 €**

4/ VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE DIRECTE 2026

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies.

Monsieur LAMBERT, Maire-Adjoint aux finances, explique que chaque année, les conseils municipaux doivent voter les taux d'imposition communaux.
Le vote de ces taux doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte de celle du vote du budget, et ce, même s'ils restent inchangés.

Pour rappel, l'ancienne part départementale (12,03 %) est maintenant intégrée au taux communal et l'État vient corriger les produits attendus en appliquant un coefficient correcteur de 0.835939 pour Marigny Saint Marcel.

Ainsi, et considérant les orientations budgétaires communales pour l'exercice 2026, il est proposé de reconduire les mêmes taux que ceux appliqués en 2025.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **FIXE** les taux de contributions directes pour l'année 2026 comme suit :

	Taux appliqués en 2025	**Taux proposés pour 2026**
Taxe d'habitation	12.68%	12.68%
Taxe sur le foncier bâti	19.36%	19.36%
Taxe sur le foncier non bâti	26.18%	26.18%

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le CGCT et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2342-2 ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Monsieur LAMBERT, Maire-Adjoint aux finances, expose les orientations générales du budget primitif 2026.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** la fongibilité des crédits et permet donc au maire d'effectuer des virements de crédits dans la limite de 7.5% du budget afin d'abonder des chapitres budgétaires insuffisamment dotés.

- **ADOPTE** le Budget Primitif de l'exercice 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses : 1 165 500.00 €
Recettes : 1 165 500.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 1 627 636.61 €
Recettes : 1 627 636.61 €

Questions diverses – séances privées :

- Véloroute : Dernière proposition de la Région. Le tracé retenu par la Région sera celui passant par la route du Chéran. Un courrier sera envoyé à la Région pour demander des précisions sur l'aménagement et la sécurisation du tracé avant de donner notre accord final.
- Terrain de foot : RDV avec l'expert de notre assurance le 13 mars 2026 (dégradations gens du voyage août 2025).
- Le pilotage des différents portails de l'école avec télécommande est désormais fonctionnel.
- Le rebouchage par du goudron des trous sur les différentes routes communales a été réalisé par l'entreprise Excoffier les 23 et 24 février.
- Le candélabre accidenté du chef-lieu aux feux sera changé le 24 mars par l'entreprise Porcheron.
- Les deux caméras en panne en face de l'école maternelle seront remplacées par une caméra dôme en avril.
- Le premier tour des élections municipales aura lieu le 15 mars 2026.
- PLUI-HM : retour de l'ensemble des communes
 - 5 avis favorables
 - 10 avis favorables avec observations
 - 1 avis favorable avec observations et réserves
 - 1 avis défavorable

 Le nouvel arrêté intercommunal en date du 2 mars entérinera le PLUI-HM dans la version du 15 décembre 2025 en attendant l'enquête publique qui aura lieu au mois de juin 2026.

- Une réunion des secrétaires générales de mairie du canton s'est déroulée le 27 février dernier en mairie.
- Cimetière : La commune compte à ce jour 2 places restantes au columbarium, par conséquent, la commune envisage l'achat d'un nouveau columbarium. Une présentation a été faite aux membres du conseil et les modèles ont été validés.
- Une réunion se déroulera le 6 mars avec les associations de la commune afin d'organiser des animations « olympiades » en remplacement de la journée du forum des associations.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Jean-Pierre FAVRE